



Catalogue de stade de la Première Ligue

Exigences et recommandations de la Première Ligue pour les stades de la Première Ligue Promotion / Première Ligue Classic			
Sur la base de l'art. 49bis des statuts de l'ASF et du chapitre II Infrastructures, des art. 2 et 3 du règlement de jeu de la Première Ligue/ASF			
Remarque préalable: Les recommandations relatives aux infrastructures ne sont valables que pour le championnat de la Première Ligue. Les clubs promus en Challenge League doivent remplir les exigences du catalogue de stade de la SFL « catégorie B ».			
1. Intérieur du stade / terrain de jeu			
1.1 Dimensions			
Dimensions minimales du terrain de jeu SFL	100 x 64 m	X	Exigence
Dimensions standard du terrain de jeu SFL	100 x 64 m	X	Exigence
1.2 Buts			
Selon les directives ASF	7.32 x 2.44	X	Exigence
1.3 Revêtement			
gazon naturel	Construction selon la norme DIN 18035, chapitre 4 Installation automatique d'arrosage	X X	Exigence ¹ Exigence ¹
	Dans le cas de revêtement en gazon naturel, la preuve du maintien du drainage exigé est établie au moyen d'une attestation de contrôle d'un laboratoire mandaté par la SFL. Pour la valeur devant être atteinte, la norme DIN 18035 chapitre 4 est applicable	X	Recommandation
-	Pour les terrains avec structure en humus au moins 1 x l'an	X	Recommandation
-	Pour les terrains avec structure minérale tous les 3 ans	X	Recommandation
gazon artificiel	qualité ** selon concept de qualité FIFA	X	Exigence
	Structure du terrain selon le standard DIN 18035 chapitre 7	X	Exigence
	Installation automatique d'arrosage	X	Exigence
1.4 Zones de sécurité			
	Espace entre la limite du terrain de jeu et le premier obstacle, servant de zone de dégagement pour les joueurs. Cet espace de sécurité doit avoir le même revêtement que le terrain de jeu. A l'intérieur de cet espace, il ne doit y avoir ni objets mobiles (caméras de télévision), ni objets fixes tels que mats d'éclairage, bandes publicitaires, rebords de toit des bancs réservés aux joueurs, bordures ou revêtements en dur. Les couvertures de fosses d'écoulement, bordures ou revêtements	X	Exigence

¹ Pour les nouveaux stades et les transformations essentielles

<p>en dur doivent être recouverts de gazon artificiel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distance par rapport à la ligne de but 3.0 m - Distance par rapport à la ligne de touche 3.0 m 		
<p>1.5 Espaces libres</p> <p>Espace libre entre la limite du terrain de jeu et la structure de séparation avec le public pour garantir les zones de sécurité (bandes fixes, bancs de joueurs, l'organisation de la sécurité, etc.). A l'extérieur des zones de sécurité de 3.0 m, le revêtement de la surface peut être en dur.</p> <p>Intérieur du stade dimensions standard du terrain 111 x 76 m</p> <p>Pour les installations de bandes tournantes, il est nécessaire d'avoir plus d'espace libre car une distance de sécurité d'au minimum 3.0 m doit être assurée</p>	X	Exigence
<p>1.6 Bandes publicitaires</p> <p>Distance des bandes publicitaires par rapport à la limite du terrain de jeu</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la ligne de but 3.0 m / à la ligne de touche 3.0 m 	X	Exigence
<p>1.7 Bancs des joueurs couverts</p> <p>Distance</p> <ul style="list-style-type: none"> - par rapport à la ligne de touche 3.0 m / à la ligne médiane 5.0 m <p>Nombre de places</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre minimal de personnes 13 - Nombre standard de personnes 15 <p>La zone technique devant les bancs de joueurs doit être marquée</p>	X X X	Exigence Exigence Recommandation Exigence
<p>1.8 Séparation de l'espace spectateurs</p> <p>Si l'espace spectateurs ne peut pas être séparé du terrain de jeu par des mesures appropriées, il doit l'être par une balustrade massive d'environ 1.1 m de hauteur utilisée comme support de bandes ou par des bandes rotatives.</p> <p>Des voies d'accès au terrain de jeu doivent être prévues pour les véhicules d'entretien, de sauvetage et du service d'ordre. Les portes doivent s'ouvrir sur le terrain de jeu et avoir une largeur minimale de 4.0 m et une hauteur minimale de 4.5 m</p>	X X	Exigence Recommandation
<p>1.9 Accès au terrain de jeu</p> <p>L'accès au terrain de jeu à partir des vestiaires pour les joueurs et les arbitres doit être libre, protégé et séparé des spectateurs, de préférence à hauteur de la ligne médiane.</p>	X	Exigence
<p>2. Locaux pour la compétition</p> <p>Les locaux pour la compétition doivent se trouver à l'intérieur de l'enceinte du stade (voir point 3 installations destinées aux spectateurs), à proximité immédiate du terrain de jeu et, de préférence, être intégrés dans la tribune principale (voir aussi ch. 4.10).</p> <p>L'accès aux vestiaires pour les joueurs, arbitres et officiels doit se faire à partir d'un espace de stationnement protégé, séparé des spectateurs.</p> <p>Les locaux pour la compétition doivent être construits de manière durable (exécution conventionnelle ou par des éléments préfabriqués) et avec tous les branchements nécessaires pour l'alimentation et l'évacuation. Ils doivent être adaptés aux besoins des utilisateurs et satisfaire aux exigences générales d'hygiène.</p> <p>2.1 Vestiaires des équipes</p> <p>Un vestiaire d'équipe comprend différentes zones pour se changer, se faire masser, prendre une douche et se sécher ainsi que des WC.</p> <p>Surface totale nécessaire:</p>	X X X	Recommandation Exigence ¹ Exigence

¹ Pour les nouveaux stades et les transformations essentielles

- au minimum 60 m ²	X	Exigence ¹
2.2 Vestiaires au minimum 2 vestiaires - avec au moins 30 m ² pour 20 personnes - par vestiaire, des places assises (12.0 ml) et des patères pour 20 personnes - 1 place de massage dans le vestiaire ou dans une salle de massage attenante - équipement: tableau pour la tactique, miroir, sèche-cheveux, prises électriques - au minimum 2 lavabos par vestiaire Lorsque plusieurs matchs doivent être organisés consécutivement, il est nécessaire de disposer de deux vestiaires supplémentaires avec les installations sanitaires requises.	X	Exigence ¹
	X	Recommandation
2.3 Douches directement accessibles à partir du vestiaire - zone de séchage devant les douches d'au minimum 6 m ² pour l'équipe locale et l'équipe visiteuse, par vestiaire 1 salle de douche avec - 6 - 8 douches, surface minimale 10 m ²	X	Exigence ¹
	X	Exigence
2.4 Toilettes Pour chaque vestiaire, à proximité immédiate, à l'intérieur de la zone réservée aux joueurs, il faut : - au minimum 1 toilette et 1 urinoir ou pour chaque vestiaire, directement relié il faut : - au minimum 1 toilette et 1 urinoir	X	Exigence ¹
	X	Exigence ¹
2.5 Vestiaire des arbitres - 1 vestiaire pour 3 personnes avec cabine de douche et toilettes, en tout au minimum 15 m ² avec des possibilités pour s'asseoir et écrire. Le poste de travail doit être équipé d'un éclairage, 1 prise TT et un branchement au réseau - équipement supplémentaire, 1 table de massage et interphone relié avec les vestiaires des équipes Lorsque plusieurs matchs doivent être organisés consécutivement, il est nécessaire de disposer d'un deuxième vestiaire d'arbitres avec les installations sanitaires requises	X	Exigence ¹
	X	Recommandation
	X	Exigence
2.6 Infirmerie pour joueurs, arbitres et spectateurs 1 infirmerie d'au minimum 15 m ² à proximité immédiate de l'entrée et de la sortie Equipement: toilettes et lavabo indépendants. – Font également partie de l'équipement: téléphone, civière, table de soins et armoire de pharmacie.	X	Exigence
2.7 Vestiaire de l'entraîneur Equipement : 1 poste de travail, 1 table de réunion, prise TT toilettes indépendantes avec lavabo et 1 douche. - En tout au minimum 12 m ²	X	Recommandation
2.8 Salle à usage multiple et de formation Salle pour entraîneurs et joueurs destinée aux réunions et à la théorie, avec l'infrastructure et l'ameublement nécessaire en tout d'au minimum 30 m ² . Cette salle peut être proposée comme local du club.	X	Recommandation

¹ Pour les nouveaux stades et les transformations essentielles

<p>2.9 Signalisation Tous les couloirs et les locaux doivent être pourvus d'une signalisation claire et détaillée destinée à faciliter l'orientation des utilisateurs. Les voies d'évacuation doivent être indiquées. Le chemin le plus court vers la sortie doit être indiqué.</p>	X	Recommandation
<p>3. Installations destinées aux spectateurs</p> <p>La capacité d'accueil dépend de l'importance de la ville et de la région avoisinante ainsi que de l'importance des événements sportifs à organiser (SFL/SFV). Elle doit cependant satisfaire aux exigences de la 1^{ère} Ligue.</p> <p>Le stade doit être planifié avec l'axe longitudinal orienté nord-sud. La direction du regard depuis la tribune principale doit, de préférence, se porter en direction de l'est, elle peut toutefois aller du nord-est au sud-est.</p> <p>Le stade doit être entouré par une clôture extérieure de 2.50 m de haut dans laquelle les portes d'entrée et de sortie nécessaires ainsi que les portes de service pour les services de secours et d'ordre doivent être installées. Ceci permet la création d'un périmètre extérieur pouvant être également divisé en secteurs et servant à l'accès aux différents blocs de tribune. Au-delà de sa fonction d'accès, le périmètre extérieur a également une fonction temporaire de sécurité pour accueillir des spectateurs qui fuiraient le stade, et sert d'espace de circulation pour ceux-ci avant, pendant et après le match. Il sert également à contenir les WC, les buvettes et les équipements de premiers secours. La capacité d'accueil de spectateurs du secteur correspondant est par conséquent déterminante pour fixer les dimensions du périmètre extérieur.</p> <p>A l'intérieur du stade, les surfaces de circulation comme les voies d'accès doivent être libres de tout obstacle. Elles servent à l'accès aux rangées de spectateurs. Ces surfaces ne doivent pas être comptées comme places debout pour les spectateurs dans le calcul de la capacité d'accueil des spectateurs du stade. Les voies d'accès et de sortie doivent être dimensionnées selon le ch. 3.12 "Accès aux zones réservées aux spectateurs"</p>	X	Recommandation
<p>3.1 Capacité d'accueil des spectateurs Le stade doit avoir une capacité d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'au minimum 3'000 spectateurs <p>Le stade doit disposer de places assises couvertes pour les spectateurs, les VIP et les médias dans la tribune principale:</p> <ul style="list-style-type: none"> - au minimum 300 places assises <p>Elles sont proposées dans la tribune principale.</p>	X	Recommandation
<p>3.2 Entrées et sorties du stade Suivant la disposition du stade, les entrées et les sorties du stade et les accès aux secteurs réservés aux spectateurs sont situées à la transition entre l'espace public et le périmètre extérieur du stade, c'est à dire sur l'enceinte du stade, ou, pour des stades fermés, directement sur la façade du stade.</p> <p>Afin que les spectateurs puissent s'orienter pour quitter le stade, les entrées et les sorties doivent se trouver eu même endroit, sachant néanmoins qu'elles doivent être séparées. Elles doivent être dimensionnées selon la capacité des spectateurs et selon les distances d'évacuation (ch. 3.9 évacuation).</p> <p>Concept d'entrée L'entrée des spectateurs se fera de préférence par l'intermédiaire d'un système de tourniquets placés sur le devant et un espace de contrôle permettant la fouille des spectateurs. Les tourniquets ne servent qu'à l'entrée et ne doivent en aucun cas gêner la sortie.</p> <p>Il faut prévoir suffisamment de place pour les spectateurs qui attendent à l'entrée. Le nombre des entrées est décidé en fonction de la situation du stade et du nombre de spectateurs qu'il peut accueillir.</p>	X	Exigence
<p>3.3 Caisses Les caisses ne doivent pas être intégrées dans la zone d'entrée. Elles doivent être décentralisées et se trouver à une distance raisonnable des entrées de sorte que les spectateurs en attente ne gênent pas l'entrée du stade.</p>	X	Recommandation

<p>3.4 Périmètre extérieur / Zone de répartition des spectateurs Le périmètre extérieur ou la zone interne de répartition des spectateurs constitue également un espace de détente pour les spectateurs avant, pendant et après le match. Il doit être possible de le diviser en secteurs. Le dimensionnement des espaces de détente se fait d'une part selon le ch. 3.12 «Accès aux zones des spectateurs» et d'autre part selon le nombre de spectateurs que peut accueillir le secteur.</p> <p>- espaces de détente, au minimum 1 m² pour 4 personnes</p> <p>Les espaces de détente et les chemins d'accès doivent être construits en dur. Le revêtement doit être sûr et pas glissant. Des espaces avec des cailloux, avec de la terre ou avec de l'herbe ne sont pas autorisés</p>	X	Recommandation
	X	Recommandation
<p>3.5 Escaliers Les escaliers d'accès aux tribunes doivent avoir une largeur minimale de 1.20 m. En principe, ils doivent être dimensionnés selon la capacité d'accueil de spectateurs (voir ch. 3.12). La hauteur des marches ne doit pas dépasser 19 cm et la largeur ne doit pas être inférieure à 26 cm.</p>	X	Exigence
<p>3.6 Places assises La pente des tribunes avec des rangées de sièges ne doit pas dépasser 35°.</p> <p>Les places assises couvertes doivent être installées sur la tribune principale.</p> <p>Les places assises sont composées de sièges individuels numérotés et fixés au sol, rabattables avec une largeur de 50 cm (dimension par rapport à l'axe), une profondeur minimale de 35 cm et un dossier d'au minimum 30 cm. Une rangée de places assises ne doit pas comprendre plus de 40 sièges s'il y a un escalier de chaque côté. S'il n'y a accès que d'un côté, le nombre maximal de places assises est de 20. La largeur libre de passage entre les rangées est de 35 - 40 cm.</p>	X	Exigence
	X	Recommandation
	X	Recommandation
<p>3.7 Places debout Les places debout sont constituées par une surface en dur ou des marches en béton. Le revêtement doit être sûr et pas glissant. Des surfaces avec des cailloux, des marches en bois ou de la terre/du gazon ne sont pas autorisées.</p> <p>La pente de tribunes avec des rangées debout ne doit pas dépasser 35°.</p> <p>La hauteur des gradins doit correspondre à celle des places assises. Si les places debout ne pouvaient pas être proposées avec un système combiné places assises-debout, les rangées de places debout doivent être séparées par des rambardeuses (voir SN EN 13200, partie 3, séparation des spectateurs). L'organisation des rangées debout doit tenir compte de la possibilité de transformation en places assises. Comme pour les rangées de places assises, elles doivent être séparées par des escaliers d'accès. La distance maximale entre ces escaliers est de 20m. Pour le calcul de la capacité d'accueil des spectateurs sur des rangées et des tribunes debout, il convient de calculer avec 4.7 personnes/m². Le long de la barrière entourant le terrain, la capacité est de 4 personnes/ml. Les passages et les escaliers ne peuvent pas être pris en considération pour le calcul de la capacité d'accueil des spectateurs.</p>	X	Exigence ¹
	X	Exigence
	X	Recommandation
<p>3.8 Ligne de vision Le match doit pouvoir être complètement suivi depuis toutes les places de spectateurs. Des éléments extérieurs (bandes publicitaires autour du terrain, piliers de tribunes, balustrades ou des parties saillantes de la construction) ne doivent pas empêcher la vision du terrain. La vision doit être planifiée et contrôlée au moment de la construction. L'élément déterminant lors de la construction pour la ligne de vision est la norme SN EN 13200-1:2003 «Installations destinées aux spectateurs», partie 1, critère pour l'organisation des places pour les spectateurs – exigences. Des places assises sans vision sur l'ensemble du terrain de doivent pas être vendues.</p>	X	Exigence

¹ Pour les nouveaux stades et les transformations essentielles

<p>3.9 Sorties La distance à parcourir entre la place assise resp. debout la plus éloignée de la sortie des tribunes ne doit pas dépasser 45 m. Les sorties doivent être clairement indiquées.</p>	X	Exigence
<p>3.10 Places pour invalides Pour les installations réservées aux invalides, aux utilisateurs de fauteuils roulants et à leurs accompagnants, il convient de respecter la norme SIA 500.</p>	X	Exigence
<p>3.11 Locaux annexes Les locaux annexes doivent être construits de manière durable (exécution conventionnelle ou par des éléments préfabriqués) et avec tous les branchements nécessaires pour l'alimentation et l'évacuation. Les locaux annexes doivent être répartis en fonction de la capacité des tribunes et des places debout.</p> <p>Toilettes pour 1000 places de spectateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 WC dames et 1 WC hommes - 4 urinoirs <p>- Un kiosque/une buvette pour la petite restauration et des boissons, y compris un local d'entrepose dépendant du nombre de spectateurs.</p>	X	Recommandation
	X	Recommandation
<p>3.12 Evacuation des zones des spectateurs L'évacuation des zones réservées aux spectateurs doit pouvoir se faire en env. 4.5 minutes. La largeur minimale de passage pour des sorties est de 120 cm (module de sortie, MS). Deux personnes se déplacent simultanément au travers d'un MS, 100 personnes en 1 minute ou 450 personnes pendant les 4-5 minutes exigées. La largeur de sortie est augmentée en doublant le MS ou en l'augmentant de moitié. Le débit d'une sortie est obtenu en divisant la largeur de sortie par le MS et en multipliant par le nombre de 450 spectateurs.</p> <p><u>Exemple</u>: une sortie d'une largeur de 200 cm correspond à 1.5 MS (180 cm). La capacité de débit des spectateurs s'élève à $1.5 \times 450 = 675$ spectateurs.</p> <p>Tous les accès, escaliers et rampes doivent avoir une largeur minimale de 120 cm. A partir d'une largeur de passage de 180 cm il convient d'installer une rampe sur les escaliers. La largeur nécessaire des chemins d'accès et de sortie doit être calculée sur la base du temps d'évacuation prescrit et de la capacité d'accueil des spectateurs du bloc ou du secteur.</p> <p>Les chemins et escaliers doivent être marqués avec un jaune vif, ils doivent être bien visibles et sans obstacles.</p> <p>Les chemins ne doivent être entravés, en aucun endroit par des constructions, des portes battantes ou une quelconque installation qui provoquerait des attroupements de personnes. Les portes doivent toujours s'ouvrir dans le sens de l'évacuation. Les tourniquets pour l'accès au stade ne doivent pas être utilisés comme sortie.</p>	X	Exigence
<p>3.13 Signalisation et informations sur les tickets d'entrée A l'intérieur et à l'extérieur des tribunes, une signalisation claire et détaillée doit simplifier l'orientation des spectateurs. La signalisation doit utiliser des symboles compréhensibles au niveau international. Les chemins doivent être identifiés clairement comme étant des chemins d'évacuation, pourvus de pictogrammes normalisés et d'un éclairage de sécurité. Le chemin le plus court vers la sortie doit être indiqué.</p>	X	Recommandation
<p>4. Locaux espace médias</p> <p>4.1 Accès L'accès à l'ensemble de la zone des médias doit se faire via des accès spécifiques. Une salle de réception et d'accréditation doit être installée à l'entrée des locaux réservés aux médias.</p>	X	Recommandation
<p>4.2 Commentateurs</p>		

<p>1 – 2 places de travail sont réservées pour la radio au centre de la tribune principale couverte avec l'équipement technique requis. La place du commentateur est composée de 2 chaises et d'une table d'une surface de 180/100 cm.</p>	X	Recommandation
<p>4.3 Places réservées à la presse Les places réservées à la presse doivent être installées sur la tribune principale, en position centrale, séparées de la zone des spectateurs, avec une bonne vue sur le terrain de jeu. Les places doivent être équipées de sièges rabattables La surface de la table d'un poste de travail est de 65/40 cm. La profondeur de la du poste est de 120 cm. Le poste de travail doit être équipé d'un éclairage et d'une branchement au réseau.</p> <p>Nombre de places réservées à la presse : 4</p>	X	Recommandation
<p>4.4 Locaux annexe pour les médias Les locaux pour les médias doit être installés de préférence dans la tribune principale.</p> <p>Ces locaux doivent être construits de manière durable (exécution conventionnelle ou par des éléments préfabriqués) et disposer de tous les branchements nécessaires pour l'alimentation et l'évacuation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle de conférence de presse 1 salle de conférence pour la presse pour au minimum 10 personnes. La salle peut éventuellement être regroupée avec le local de travail 	X	Recommandation
<p>4.5 Toilettes Des toilettes doivent être disponibles en relation avec la grandeur des locaux; au moins 1 WC pour dames et 1 WC pour hommes.</p>	X	Recommandation
<p>5. Locaux espace événement</p> <p>Les locaux doivent être situés dans la tribune principale et être facilement accessibles. Ils doivent offrir un accès interne direct aux forces de sécurité. La salle de contrôle et les cabines du speaker du stade ainsi que du chef des services de sécurité doivent avoir une bonne vue sur l'ensemble du terrain de jeu.</p> <p>5.1 Salle de contrôle Local pour le suivi technique de l'événement, de commande pour panneaux d'affichage, d'installations de haut-parleurs et d'éclairage et salle de rapport pour la direction.</p> <p>Grandeur du local env. 12 m². La salle de contrôle devra être équipée au minimum avec des sièges et une bonne vue sur le terrain de jeu, une table de réunion/de rapport avec chaises, un Flip-Chart et tableau magnétique pour les dispositifs d'intervention, etc.</p>	X	Recommandation
<p>5.2 Cabine pour le speaker du stade Cabine ou place de travail avec une vue libre sur l'ensemble du terrain et des spectateurs.</p>	X	Exigence ¹
<p>5.3 Espace pour services d'ordre Salles de travail, de réunion et d'attente avec un petit bureau pour la police, les pompiers et les services d'ordre disposant d'une bonne communication avec le périmètre intérieur et le périmètre extérieur du stade ainsi qu'avec la salle de contrôle et la cabine du chef d'intervention. Ces salles peuvent être aménagées à l'arrière des tribunes avec accès à partir du périmètre extérieur. Des places de stationnement doivent être prévues pour les véhicules d'intervention nécessaires. Le nombre et la surface des salles mises à disposition dépendent du concept de sécurité et de la forme d'organisation choisis.</p>	X	Recommandation
<p>5.4 Salle pour le matériel Dans la zone des contrôles à l'entrée, une salle pour conserver les objets remis</p>	X	Recommandation

¹ Pour les nouveaux stades et les transformations essentielles

par les spectateurs ou saisis sur ceux-ci.		
5.5 Toilettes En relation avec les locaux, au minimum 1 WC pour dames et 1 WC pour hommes.	X	Recommandation
5.6 Règlement de base du stade Sur des affiches et des panneaux bien visibles pour les spectateurs. Ceux-ci doivent attirer l'attention sur les règlements spécifiques du stade comme les droits d'admission, les interdictions et les sanctions, les limitations, l'information relative aux dangers spécifiques.	X	Exigence
6. Equipement technique Pour permettre l'organisation des événements et assurer la sécurité des spectateurs, chaque stade doit disposer des équipements techniques suivants : 6.1 Eclairage Conforme aux directives en vigueur de l'ASF, de l'„Association suisse pour l'éclairage“ dans les stades de football, aux directives „Infrastructure pour médias électronique / exigence pour les stades de football en Suisse“ - intensité d'éclairage exigée pour l'organisation de championnats. – Intensité d'éclairage exigée pour les matches de Challenge League (sans TV) Horizontal >Eh 200 Lux Horizontal >Eh 300 Lux Uniformité Emin : Emax 0.4 Uniformité Emin : Eave 0.6	X X	Exigence Recommandation
6.2 Eclairage de sécurité En cas de panne de courant de l'éclairage conventionnel, l'éclairage de sécurité doit être immédiatement enclenché de façon autonome. Il dispose d'un groupe électrogène indépendant de l'éclairage normal. La norme EN 1838 „Eclairage de sécurité et indication de sauvetage“ doit être respectées pour toutes les zones réservées aux spectateurs et les voies d'évacuation jusqu'au périmètre extérieur. L'éclairage de sécurité des locaux intérieurs doit satisfaire aux prescriptions de l'assurance incendie du canton ou des services de feu locaux.	X	Exigence
6.3 Sonorisation Le stade doit être équipé d'une installation de sonorisation. La conception doit être telle que les annonces relatives à la sécurité puissent être comprises dans les zones d'accès, les zones de détentes et les secteurs réservés aux spectateurs même dans des conditions défavorables. Par ailleurs, il convient de respecter les prescriptions de l'assurance incendie du canton.	X	Exigence
6.4 Panneau d'affichage Pour la communication visuelle avec les spectateurs, pour les informations relatives au score et pour les spots publicitaires - Panneau d'affichage avec une horloge et l'affichage du résultat	X	Exigence
6.5 Installation téléphonique Une centrale téléphonique performante permettant les branchements nécessaires au réseau, à la direction de l'événement, à la salle de contrôle et aux postes de commandement des différentes forces de sécurité.	X	Recommandation
6.6 Interphone Dispositif acoustique dans les vestiaires des équipes pour appeler les joueurs, utilisable à partir du vestiaire des arbitres.	X	Recommandation

<p>7. Places de stationnement</p> <p>7.1 Places pour ambulance, pompiers et police Des places de stationnement réservées à l'ambulance, aux pompiers et à la police doivent exister à proximité immédiate du stade ou à l'intérieur du périmètre extérieur.</p>	X	Exigence
<p>7.2 Bus de l'équipe visiteuse / véhicules des arbitres et des fonctionnaires Des places de stationnement séparées et hors du flux des spectateurs doivent exister dans la zone d'entrée ou dans le stade pour le bus de l'équipe visiteuse ainsi que pour les véhicules des arbitres et des fonctionnaires. Les joueurs et les arbitres doivent pouvoir accéder directement aux vestiaires à partir de ces places de stationnement sans entrer en contact avec les spectateurs.</p>	X	Exigence ¹
<p>7.3 Personnel du stade Des places de stationnement doivent être prévues en nombre suffisant pour le personnel du stade.</p>	X	Recommandation
<p>7.4 Autres personnes Lors d'événements, des places de stationnement réservées doivent être prévues, en accord avec les forces de l'ordre et de sécurité, en nombre suffisant à proximité du stade pour les personnes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - invités d'honneur - fonctionnaires / inspecteurs de l'association organisatrice (ASF/SFL, UEFA, FIFA) - représentants des médias - invalides - deux-roues 	X	Recommandation
<p>7.5 Spectateurs Les places de stationnement pour les spectateurs doivent être organisées, en accord avec les forces de l'ordre, à proximité du stade en fonction des conditions locales.</p>	X	Exigence

Muri, le 08 décembre 2012

ASSOCIATION SUISSE DE FOOTBALL

Le Président de la Commission des terrains de jeu

Christian Moroge

COMITÉ DE LA 1^{ÈRE} LIGUE ASF

Le Président :

Kurt Zuppinger

Le Viceprésident:

Markus Hunsbichler

¹ Pour les nouveaux stades et les transformations essentielles